

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'armement

Décision n° 683 du 10 avril 2020
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la gendarmerie de l'armement
NOR : INTJ20008325S

Le commandant de la gendarmerie de l'armement,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 2242 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930023S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} mai 2020 :

Perrault Philippe NIGEND : 146 010 NLS : 5 272 631

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mai 2020 :

Ruhland Frédéric NIGEND : 161 436 NLS : 8 018 488

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} mai 2020 :

Goudeau Guillaume NIGEND : 227 393 NLS : 8 075 768

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mai 2020 :

Richelet Alexandre NIGEND : 360 810 NLS : 8 144 017

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 avril 2020.

Le général,
commandant la gendarmerie de l'armement,
M. Hamel